

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT  
TECH-ALBÈRES**

**OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC  
Marché de prestation  
de relevés topographiques et de géodétection**

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation de relevés topographiques et de géodétection ;

Vu la procédure de mise en concurrence mise en œuvre et les offres reçues ;

Considérant que l'offre de l'entreprise **GEOTOPO CONSEILS** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

**DECIDE**

**Article 1 :** De conclure un marché public ayant pour objet la **prestation de relevés topographiques et de géodétection** avec l'attributaire suivant :

SASU GEOTOPO CONSEILS 5 rue des Fleurs 66700 Bages, N° siret : 521 741 397 000 25

Pour un montant de 12 100€ HT soit 14 520 € TTC

**Article 2 :** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président  
Alexandre PUIGNAU  
Maire de Les Cluses**

